



Pour rendu exécutoire

26-C-0048

Séance du mardi 12 mai 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE CREMATORIUMS - EXERCICE 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-41 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2026 et présenté lors de la séance du Conseil de la métropole du 28 avril 2026 ;

**I. Exposé des motifs**

Le budget annexe Crématoriums métropolitains, créé en 1999, retrace l'activité des crématoriums de Herlies et de Wattrelos, service public industriel et commercial (SPIC) gérés en régie par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré par la redevance de crémation,
- le budget annexe Crématoriums métropolitains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la nomenclature M4,
- le budget est retracé en montants hors taxes.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Crématoriums	01/01/1999	SPIC	M4	Budget Hors Taxe

En 2026, la masse budgétaire globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) est de 4,6M€ et se répartit de la manière suivante :

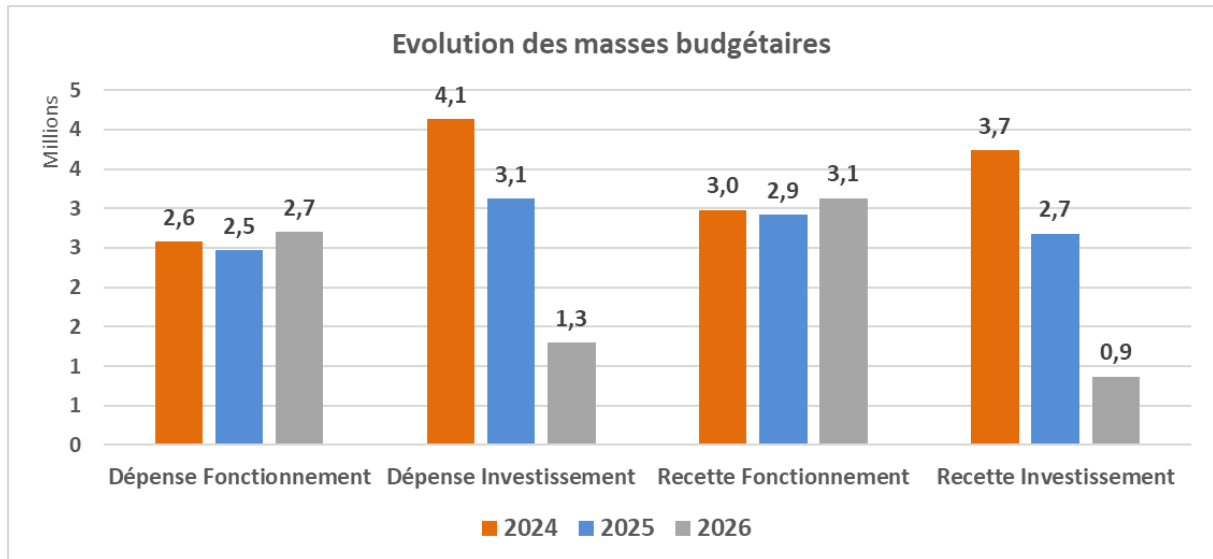
- Section de fonctionnement : 3,13M€, soit 68,6%,
- Section d'investissement : 1,43M€, soit 31,4%.

La balance de l'exercice 2026 est jointe en annexe n°1.

## 1. Évolution des masses budgétaires

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels.

**Au BP 2026, les masses budgétaires réelles du budget annexe Crématoriums représentent 4M€ et diminuent de -1,6M€ par rapport au BP 2025. Les dépenses de fonctionnement représentent 69% des dépenses.**



## 2. Section de fonctionnement

Depenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evo. en valeur	Evo. en %
Charges à caractère général	1 436 808	1 332 762	1 384 174	51 412	3,9%
<i>dont charges hors refacturation</i>	1 268 901	1 275 250	1 315 800	40 550	3,2%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	167 907	57 512	68 374	10 862	18,9%
Charges de personnel	956 640	960 321	1 090 004	129 683	13,5%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	733 277	733 608	804 890	71 282	9,7%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	223 363	226 713	285 114	58 401	25,8%
Charges exceptionnelles	82 000	82 000	11 500	-70 500	-86,0%
Atténuations de produits	0	0	0	0	
Autres charges de gestion courante	110	110	70 610	70 500	64090,9%
<b>Dépenses de gestion et except.</b>	<b>2 475 558</b>	<b>2 375 193</b>	<b>2 556 288</b>	<b>181 095</b>	<b>7,6%</b>
Charges financières	104 153	98 865	146 577	47 712	48,3%
<b>Total</b>	<b>2 579 711</b>	<b>2 474 058</b>	<b>2 702 865</b>	<b>228 807</b>	<b>9,2%</b>

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,7M€, en hausse 0,2M€ (+9,2%) par rapport à 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées :**

- **de charges à caractère général** : 1,4M€, en augmentation de 0,05M€, soit +3,9% par rapport à 2025. Cette évolution est portée par l'ajustement des refacturations des fonctions support et par l'évolution des coûts (gaz, électricité, maintenance) ;

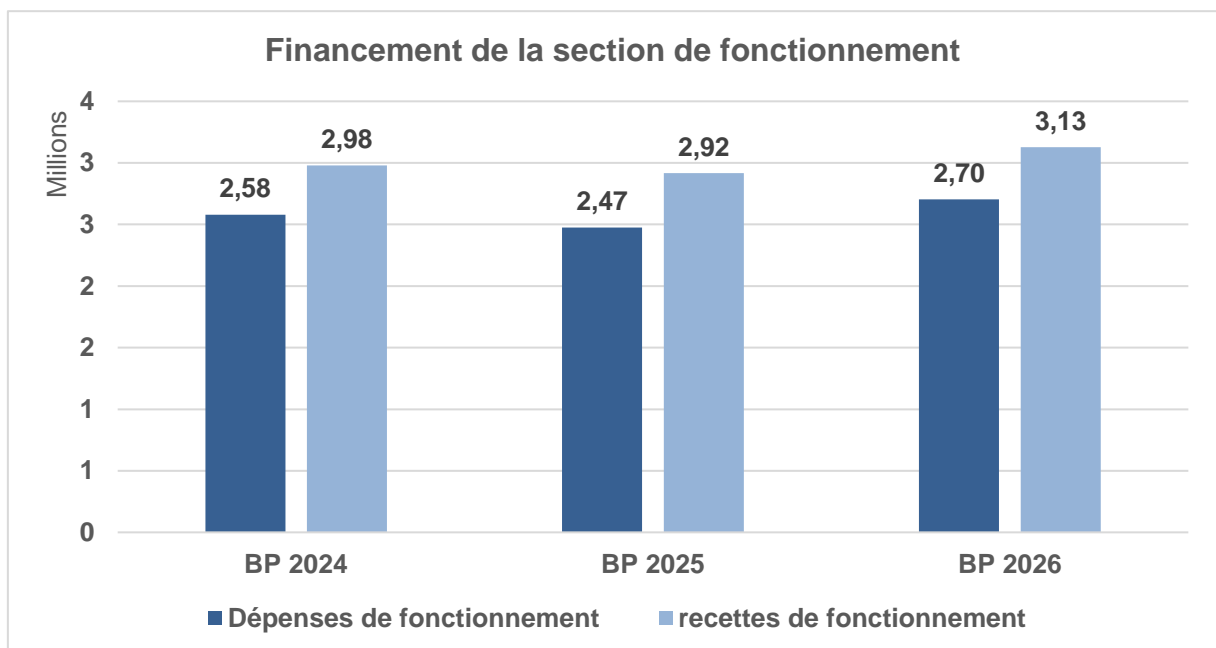
- **de charges de personnel** : 1,1M€, en augmentation de +3,9% par rapport au BP 2025. 17 postes sont pourvus. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
- **de charges financières** à hauteur de 0,15M€, en augmentation de 48K€ par rapport au BP 2025 ;
- **de diverses dépenses** (charges exceptionnelles) : 0,08M€.

**Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 3,13M€ et sont en augmentation par rapport au BP 2025 (+7,2%).**

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evol. en %
Redevances de crémation	2 919 375	2 857 673	3 067 855	210 182	7,4%
Autres recettes	60 010	60 010	60 010	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 979 385</b>	<b>2 917 683</b>	<b>3 127 865</b>	<b>210 182</b>	<b>7,2%</b>

**La prévision de recettes est notamment ajustée au regard des réalisations passées (2,9M€ en moyenne constatée aux comptes administratifs 2024 et 2025) et des évolutions projetées de l'activité.**

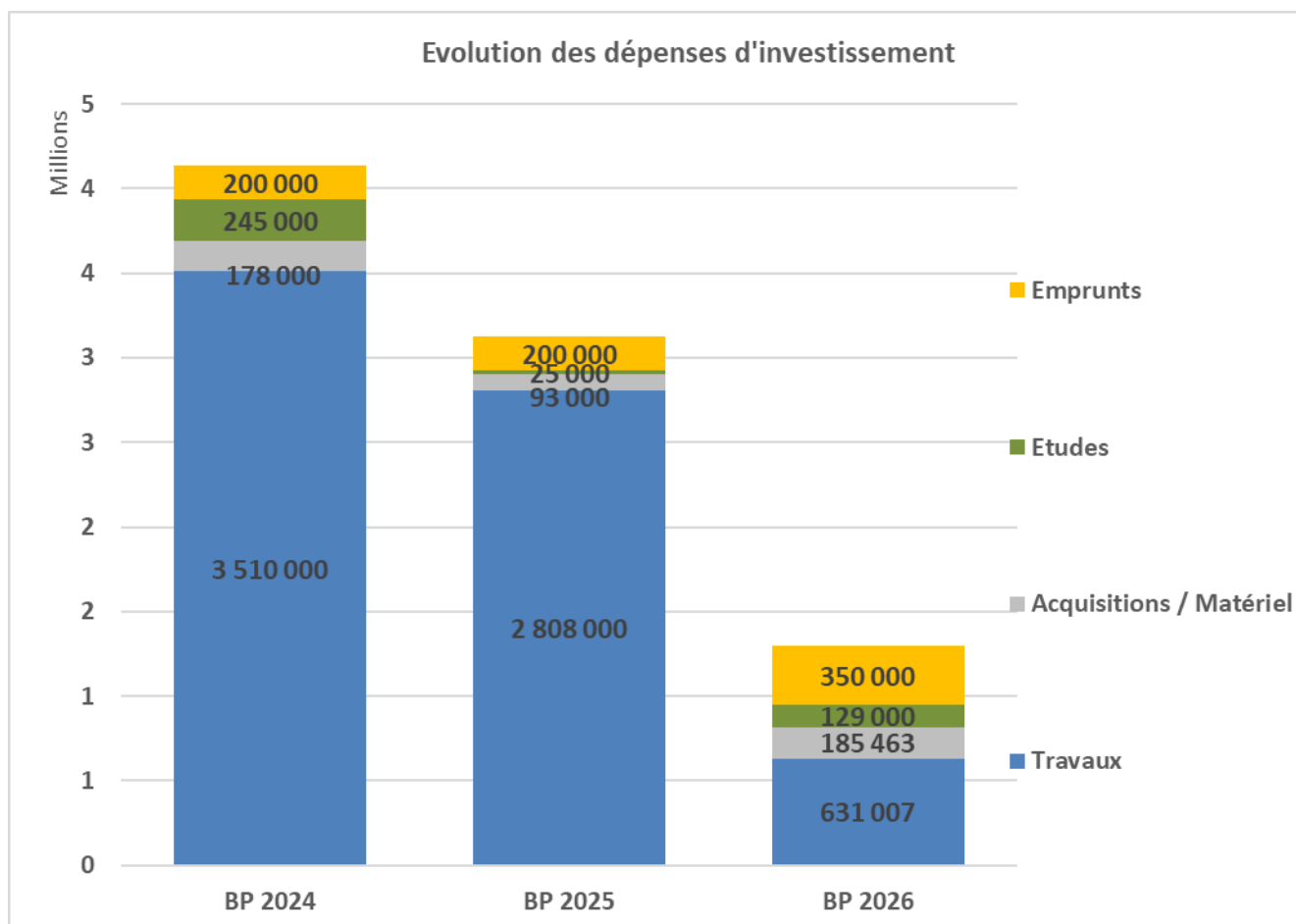
Cette activité relevant de la catégorie des services publics industriels et commerciaux, elle est entièrement financée par l'utilisateur, par le biais des redevances de crémation qui atteignent 3,1M€ en augmentation de 0,2M€ par rapport au BP 2025.



### 3. Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,3M€, en baisse de -1,8M€ par rapport au BP 2025 du fait de la fin des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement des sites des crématorium.

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evolution en %
Travaux	3 510 000	2 808 000	631 007	-2 176 993	-78%
Acquisitions / Matériel	178 000	93 000	185 463	92 463	99%
Études	245 000	25 000	129 000	104 000	416%
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>3 933 000</b>	<b>2 926 000</b>	<b>945 470</b>	<b>-1 980 530</b>	<b>-68%</b>
Emprunts	200 000	200 000	350 000	150 000	75%
<b>Total</b>	<b>4 133 000</b>	<b>3 126 000</b>	<b>1 295 470</b>	<b>-1 830 530</b>	<b>-59%</b>



Ces dépenses sont composées principalement :

- **À 73%, par des dépenses d'équipement (0,95M€)**, composées :
  - de travaux : 0,63M€ (soit 67% des dépenses d'équipement), dont 0,15M€ au titre des projets d'aménagement du site d'Herlies, 0,11M€ pour les travaux de rénovation énergétique et pour la gestion courante des sites ;
  - d'études : 129K€ (soit 14% des dépenses d'équipement) ;
  - d'acquisitions / matériel : 185,5K€ (soit 19% des dépenses d'équipement) pour la sécurisation des sites notamment.
- **À 27%, par l'amortissement de la dette (0,35M€)**. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à 2025 au regard de l'amortissement projeté. Un nouvel emprunt a été mobilisé en 2025 pour accompagner les travaux de rénovation énergétique et d'aménagement du site d'Herlies, expliquant ainsi l'augmentation des dépenses d'amortissement prévue au BP 2026.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,9 M€, en diminution de -1,8M€ par rapport au BP 2026.**

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evol. en valeur	Evolution en %
Subventions		350 000	870 470	520 470	149%
Emprunt	3 733 326	2 332 375	0	-2 332 375	-100%
<b>Total</b>	<b>3 733 326</b>	<b>2 682 375</b>	<b>870 470</b>	<b>-1 811 905</b>	<b>-67,5%</b>

Les recettes inscrites au budget primitif 2026 proviennent des subventions du fonds vert obtenues pour les travaux de rénovation des crématoriums. Aucune recette d'emprunt n'est inscrite au BA Crématorium au BP 2026.

#### 4. Évolution des principaux ratios

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution 2025/2024
Recettes de gestion	2 979 385	2 917 683	3 127 865	7,2%
Dépenses de gestion	2 475 558	2 375 193	2 556 288	7,6%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>503 827</b>	<b>542 490</b>	<b>571 577</b>	<b>5,4%</b>
Charges financières nettes	104 153	98 865	146 577	48,3%
<b>Epargne brute</b>	<b>399 674</b>	<b>443 625</b>	<b>425 000</b>	<b>-4,2%</b>
Amortissement de la dette	200 000	200 000	350 000	75,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>199 674</b>	<b>243 625</b>	<b>75 000</b>	<b>-69,2%</b>
Solde mvts ordre fonctionnement	399 674	425 762	425 000	-0,2%
Résultat comptable	0	17 863	0	-100,0%
Dépenses d'investissement hors dette	3 933 000	2 926 000	945 470	-67,7%
Autofinancement de l'investissement	5%	8%	8%	-4,7%

- **L'épargne de gestion s'élève à 0,57M€, en hausse de +29,1K€ (+5,4%) par rapport à 2025.**

- **L'épargne brute** s'établit à 0,43M€, en baisse de -18,6K€ par rapport à 2025. La baisse de l'épargne brute s'explique par la hausse des charges financières plus que par une diminution de l'épargne de gestion.
- **L'épargne nette** s'élève à 75k€ et diminue de 168,6k€ par rapport à 2025, en raison de la hausse des dépenses d'amortissement de la dette.

## II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

1. d'approuver le budget primitif 2026 crématoriums métropolitains, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté de 4 560 835,29 euros ;
2. de voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
3. de voter l'état des effectifs tel qu'il figure aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
4. d'autoriser M. le Président de la MEL à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L1612-28 du CGCT ;
5. de voter le budget sans reprise des résultats.

### **Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe Métropole insoumise écologiste et solidaire ayant voté contre. Les groupes Métropole écologiste citoyenne et solidaire, Rassemblement citoyen et Tous unis pour une autre métropole s'étant abstenus.